



## FICHE DE POSTE : TECHNICIEN BIOMEDICAL

Code Métier : 20M30  
(Répertoire National des Métiers de la FPH)  
FONCTIONS : Technicien biomédical

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

|     |           |          |       |
|-----|-----------|----------|-------|
| DRH | DRH/PF/CC | 01/02/18 | 1 / 2 |
|-----|-----------|----------|-------|

|  |  |                |
|--|--|----------------|
| Indice de création : 01                    | Nature de la modification :<br>1 <sup>ère</sup> modification | Date :         |
| REDIGE PAR : <a href="#">Sophie RIBERI</a> | ELABORE PAR :<br>Validation :                                | APPROUVE PAR : |
| Visa :                                     | Visa :   | Visa :         |

### 1- Descriptif du service - effectif

Le service se compose de :

- [3 techniciens biomédicaux \(3 ETP\)](#)
- [1 ingénieur biomédical \(1 ETP\)](#)

### 2- Identification du poste

#### 2.1 Grade :

[Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe](#)

#### 2.2 Lieu d'exercice

[. Ensemble des sites du CH du FOREZ \(Montbrison dont EHPAD + Feurs\)](#)

#### 2.3. Liaisons hiérarchiques

Placé sous l'autorité :

- [L'ingénieur biomédical](#)

#### 2.4. Liaisons fonctionnelles

- [DSELT pour les commandes et la gestion administrative](#)
- [Services de soins et médico-techniques pour les maintenances et la formation des utilisateurs](#)
- [Fournisseurs pour les demandes de devis de pièces détachées et de réparations, les demandes de renseignements techniques et pour la planification des interventions](#)
- [Services Techniques](#)
- [Service Informatique pour la mise en réseaux des équipements médicaux,](#)
- [le correspondant de matériovigilance pour l'expertise technique](#)
- [L'ingénieur biomédical pour toute question administrative, technique, organisationnelle ou gestion de conflit](#)

### 3- Définition du poste - Missions

[Réaliser des opérations de maintenance, d'entretien, d'installation des dispositifs et équipements biomédicaux](#)

### 4- Activités principales



## FICHE DE POSTE : TECHNICIEN BIOMEDICAL

Code Métier : 20M30  
(Répertoire National des Métiers de la FPH)  
FONCTIONS : Technicien biomédical

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DRH

DRH/PF/CC

01/02/18

2 / 2

- Achat de produits (pièces détachées et accessoires) / de prestations, dans son domaine
- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards, dans son domaine d'activité
- Contrôle et suivi de l'état et du fonctionnement des équipements / des installations, spécifiques à son domaine
- Contrôle et suivi du bon déroulement du (des) process spécifique(s) au domaine d'activité
- Entretien, maintenance, prévention et dépannage des matériels, outillages, équipements, systèmes, dans son domaine d'activité
- Établissement / actualisation, organisation et mise en oeuvre de processus, procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine d'activité
- Mise en réseau des équipements biomédicaux
- Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt
- Inventaire de produits, de matériels, équipements, dossiers, dans son domaine d'activité
- Utilisation de la Gestion de maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) dont il est garant de la qualité des données qui y sont saisies (inventaire, interventions...)
- Réalisation de colis pour envoi à l'extérieur des équipements biomédicaux ne pouvant être réparés en interne

### 5. Compétences et qualités requises

#### 5.1. Qualification requise

Diplômes :

- Bac+2/3 en maintenance biomédicale (ex : licence professionnelle biomédicale)
- Bac+2/3 Electronique + expérience biomédicale
- Bac+2/3 Électrotechnique + expérience biomédicale
- Bac+2/3 Informatique industrielle + expérience biomédicale
- DUT mesures physiques + expérience biomédicale,
- ABIH (Assistant biomédical en ingénierie hospitalière de l'UTC)

#### 5.2. Expérience requise

Expérience requise dans le domaine de la maintenance biomédicale en cas de diplôme dans une spécialité autre que celle du biomédical.

#### 5.3. compétences requises - savoir faire

- Choisir et utiliser des matériels, des outils de travail ou / et de contrôle, afférents à son métier
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence
- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Évaluer la conformité d'un produit, d'un matériel, d'une prestation au regard des normes internes/externes



## FICHE DE POSTE : TECHNICIEN BIOMEDICAL

Code Métier : 20M30  
(Répertoire National des Métiers de la FPH)  
FONCTIONS : Technicien biomédical

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DRH

DRH/PF/CC

01/02/18

3 / 2

- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Planifier et coordonner des travaux et / ou des interventions (maintenance, entretien et /ou installation de matériels, outils, équipements, systèmes...), dans son domaine d'activité
- GMAO

### 5.4. Qualités relationnelles – savoir être

- Compétences indispensables en électricité et électronique
- Sens de l'initiative et des responsabilités
- Grande polyvalence
- Sens du contact nécessaire pour le dialogue avec les utilisateurs et les fournisseurs
- Compréhension de l'anglais technique (documentation technique).

### 6. Conditions particulières d'exercice

- Nombreux déplacements dans les services de soins et services médico-techniques, ainsi que sur les autres sites du Centre Hospitalier (Feurs et Montbrison).

### 7. Risques professionnelles (si besoin)

- Risques électriques
- Risques liés à la manutention des équipements

### 8. Formation continue obligatoire

- Habilitation électrique
- Formations à la maintenance d'équipements biomédicaux spécifiques